

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances sous la Présidence de **M ROUSSEL Clément**.

Date de la convocation : 21 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 21 avril 2026

Présents : M ROUSSEL Clément, Mme BUCQUET Madeleine, Mme FOURNIER Paola, Mme COMBIER Delphine, Mme Vicedo Anne-Sophie, Mme FRETTEL Anne-sophie, M BOURREL Christian, Mme MANUE MIGAYROU Aurélie, Mme MARTINEZ Desempares, Mme MALTAVERE Bernadette, Mme VŒUX-MONIN Béatrice, Mme DE HADJETLACHE Claire, Mme COLLIN Monique.

Procurations : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme BUCQUET Madeleine

CCAS2026-04-27-01 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CCAS DU 27 AVRIL 2026

Monsieur le Président donne lecture de l'ordre du jour de la séance du CCAS du 27 avril 2026 puis demande aux membres d'approuver celui-ci :

CCAS 2026-04-27-01	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CCAS DU 27 AVRIL 2026
CCAS 2026-04-27-02	ELECTION DU VICE-PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DELEGUE
CCAS 2026-04-27-03	ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DU BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2025
CCAS 2026-04-27-04	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026
	QUESTIONS DIVERSES

Après en avoir délibéré, l'Assemblée passe au vote.

Vote : **Oui à l'Unanimité**

CCAS2026-04-27-02 – ELECTION DU VICE-PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DELEGUE

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6 et R123-18 ;

Monsieur le Maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président ainsi qu'un vice-président délégué.

Il invite les candidats à se déclarer.

Sont candidats :

- Mme VICEDO Anne-Sophie pour le poste de vice-président,
- Mme COMBIER Delphine et Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie pour le poste de vice-président délégué.

Il est procédé, pour chacun des postes, à l'élection au scrutin secret.

Élection du vice-président

Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 13 (treize)
- A déduire (bulletins blancs ou nuls) : /
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13 (treize)
- Majorité absolue : 7 (sept)

(La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre impair immédiatement supérieur.)

A obtenu :

- VICEDO Anne-Sophie : 13 voix (treize)

Mme VICEDO Anne-Sophie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente.

Élection du vice-président délégué

Après le vote du dernier membre, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Au premier tour de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins : 13 (treize)
- A déduire (bulletins blancs ou nuls) : /
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13 (treize)
- Majorité absolue : 7 (sept)

(La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre impair immédiatement supérieur.)

Ont obtenu :

- Mme COMBIER Delphine : 6 voix (six)
- Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie : 7 voix (sept)

Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente déléguée.

Le Conseil d'administration :

- **APPROUVE** l'élection du vice-président du CCAS,
- **APPROUVE** l'élection du vice-président délégué du CCAS,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

CCAS2026-04-27-03 – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique (CFU) pour l'année 2025,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du CCAS, notamment la présentation des résultats, du bilan, du compte de résultat synthétique ainsi que des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU constitue une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagee contre son adoption ;

Le CFU du budget principal du CCAS fait ressortir les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	2 648,00 €
Recettes	3 145,00 €
Résultats de l'exercice	497,00 €
Excédent/déficit antérieur reporté	5 587,59 €
Résultat de fonctionnement	6 084,59 €

Après présentation du CFU 2025 du budget principal du CCAS, Monsieur le Président, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Mme VICEDO Anne-Sophie, afin de permettre à l'Assemblée de voter.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal CCAS,

- **DE DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après avoir délibéré, l'Assemblée délibérante passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

CCAS2026-04-27-04 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération N°CCAS2026-04-27-03 de ce jour, approuvant le Compte Financier Unique (CFU) 2025,

Considérant que le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026 ;

Considérant qu'il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS) et qu'il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Le budget primitif 2026 reprend, en plus des propositions nouvelles, les résultats 2025 en fonctionnement.

Le projet présenté s'équilibre à :

► 8 738,59 € en section fonctionnement

Il se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DÉPENSES	BP 2026
011 - Charges à caractères général	2 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 738,59 €
Total Dépenses FONCTIONNEMENT	8 738,59 €

FONCTIONNEMENT RECETTES	BP 2026
70 - Produits de services	154,00 €
74 – Dotations et participations	2 500,00 €
002 - Résultat d'exploitation reporté	6 084,59 €
Total Recettes FONCTIONNEMENT	8 738,59 €

Après examen détaillé des dépenses et des recettes,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante :

- **DE VOTER** par chapitre le budget primitif 2026 du CCAS, équilibré en dépenses et en recettes par section, tel que présenté ci-dessus.

Après avoir délibéré, l'Assemblée délibérante passe au vote.

Vote : Oui à l'Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Rapport d'activité

Un rapport d'activité des années précédentes est demandé.

- Aucune réponse favorable n'a pu être apportée en séance.

Statuts et règlement intérieur

Les statuts et le règlement intérieur du CCAS de JUNAS n'ont pas été transmis aux élus.

- Madame Claire HADJETLACHE propose de communiquer le règlement intérieur élaboré par l'Association des CCAS de France.
- Le président s'engage à transmettre le règlement intérieur propre au CCAS de JUNAS.

Navette du CCAS

Une réunion destinée aux chauffeurs bénévoles sera prochainement organisée en mairie.

Une communication sera diffusée auprès des habitants afin de rappeler que la navette est gratuite et accessible à tous, avec une priorité pour les personnes âgées ou à mobilité réduite.

La mairie envisage de solliciter du sponsoring pour financer le futur remplacement du véhicule, en raison des frais de carburant et d'entretien.

Boîte aux lettres dédiée

Une boîte aux lettres spécifique au CCAS sera installée à l'entrée extérieure de la mairie afin de permettre aux administrés de solliciter un rendez-vous.

Communication auprès des habitants

Des affiches présentant le rôle du CCAS et les publics concernés seront disposées dans plusieurs lieux : boulangerie, mairie, Comptoir Junassol et bureau de poste.

Groupe de travail communication

Un sous-groupe composé de Mesdames **HADJETLACHE, MARTINEZ, FRETTEL, VICEDO** et **MALATAVERNE** est constitué afin de préparer une fiche de présentation destinée à l'affichage.

Réunions du CCAS

Les réunions régulières prévues sont les suivantes :

- réunions à la demande selon les situations rencontrées ;
- réunion de préparation du repas des anciens ;
- réunions de suivi des actions engagées.

Suivi des dossiers

Le suivi des dossiers par les membres du CCAS est jugé important. Il pourra être effectué en contactant les personnes ayant bénéficié d'une aide.

FIN de séance à 19 h 55

**La secrétaire de séance,
Mme BUCQUET Madeleine**



**Le président,
Clément ROUSSEL**



